



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DE L'IMMIGRATION, DE L'INTÉGRATION,
DE L'IDENTITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

DEMANDE DE PASSEPORT D'URGENCE VALABLE 1 AN

RAPPEL: le motif d'urgence dûment justifié ne peut être que le suivant :

- Motif humanitaire (ex : maladie imprévue ou décès d'un proche à l'étranger)
 - Déplacement professionnel imprévu qui ne peut être différé

TOUTE DEMANDE SORTANT DE CE CADRE RÉGLEMENTAIRE SE VERRA OPPOSER UN REFUS

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Date du départ nécessitant un passeport d'urgence :

Motif détaillé de l'urgence (le demandeur est invité à joindre tout justificatif utile à sa demande) :

Signature :

Observations du service (cadre réservé à l'administration):

Décision du corps préfectoral :

- Refus du passeport d'urgence
- Accord

Signature:

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT D'URGENCE

Demande pour MAJEUR	Demande pour MINEUR
<input type="checkbox"/> Original du ou des justificatif(s) de la demande d'un passeport d'urgence (certificat de décès, attestation de l'employeur expliquant de manière détaillée le motif du déplacement professionnel, billets d'avion...)	<input type="checkbox"/> Original du ou des justificatif(s) de la demande d'un passeport d'urgence (certificat de décès, attestation de l'employeur expliquant de manière détaillée le motif du déplacement professionnel, billets d'avion...)
<input type="checkbox"/> Photocopie de la pièce d'identité, ou ancien passeport	<input type="checkbox"/> Photocopie de la pièce d'identité, ou ancien passeport
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois au nom du titulaire</u>	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois au nom du représentant légal</u>
<input type="checkbox"/> En cas de perte ou vol de la pièce d'identité, déclaration de perte ou de vol établie par les autorités compétentes	<input type="checkbox"/> En cas de perte ou vol de la pièce d'identité, déclaration de perte ou de vol établie par les autorités compétentes
<input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance <u>de moins de 3 mois</u> avec indication de la filiation (si absence de pièce d'identité)	<input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance <u>de moins de 3 mois</u> avec indication de la filiation (si absence de pièce d'identité)
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité conformes aux normes en vigueur	<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité conformes aux normes en vigueur
<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>En cas d'accord</u> : CERFA complété, daté, signé 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille <input type="checkbox"/> <u>Original de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal</u>
<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>En cas d'accord</u> : timbre fiscal de 30€ (disponible auprès des bureaux de tabac) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>En cas d'accord</u> : CERFA complété, daté, signé
	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>En cas d'accord</u> : timbre fiscal de 30€ (disponible auprès des bureaux de tabac)



ATTENTION :

➔ La fabrication du passeport d'urgence reste soumise à décision préfectorale. C'est pourquoi **nous vous conseillons de ne pas vous procurer le timbre fiscal avant confirmation de cet accord.**

➔ La demande doit être déposée à l'accueil général de la Préfecture qui la transmettra au service Identité. Celui-ci vous informera par téléphone quant à la suite réservée à votre demande.

➔ **Le passeport d'urgence n'est pas biométrique. Il n'est entre autres pas valable dans les pays suivants :** Etats-Unis, Japon, Pays du golfe persique. Cette liste n'est pas exhaustive. Renseignez-vous auprès des autorités du pays de destination pour vous assurer qu'il y est accepté ou consultez le site du ministère des Affaires Etrangères .

lien : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>